

# Information refus de mutation

## Par didounet78, le 15/09/2016 à 13:32

## **Bonjour**

Je travaille dans un salon de coiffure dans un centre commerciale depuis 4 ans.

Mes patrons on plusieurs salons dont deux dans ce centre ou je travaille avec deux enseignes différentes.

Celui ou je travail va être détruit définitivement dans quelques mois mon souhait et d'être licencie.

Ont-ils le droit me m'imposé à travailler dans le second salon ou pas?

Sachant qu'ils sont gérant des deux salons.

Mon contrat de travail stipule a travailler que dans l'enseigne ou je travail

Merci pour votre réponse

#### Par P.M., le 15/09/2016 à 13:43

## Bonjour,

Tout dépend s'il y a cession du fonds de commerce ou liquidation définitive de l'entreprise...

## Par didounet78, le 15/09/2016 à 14:12

### MERCI POUR VOTRE REPONSE

IL N N'Y A PAS DE CESSION DU FOND SIMPLEMENT UNE DEMOLITION INTEGRAL DU SALON QUE J'OCCUPE ACTUELEMENT

L'ENTREPRISE N'EXITERA PLUS D'ICI QUELQUES MOIS.

LEURS SOUHAIT IL VOUDRAIT M INTEGRE DANS L'AUTRE SALON

CAR J'AI UNE TRES BONNE CLIENTEL QU IL NE VOUDRAIT PAS PERDRE DU TOUT.

POUR MA PART JE NE SOUHAITE PAS Y M INTEGRER.

SES DEUX SOCIETES ONT 2 NUMEROS DE SIRET DIFFERANT

ILS ME DISENT QUE JE SUIS OBLIGE D'Y ALLER

ONT-ILS LE DROIT?

## Par P.M., le 15/09/2016 à 14:26

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au

contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Il faudrait que l'employeur vous indique à quel texte il se réfère s'il n'y a pas non plus de fusion des entreprise car l'<u>art. L1224-1 du Code du Travail</u> ne devrait pas pouvoir s'appliquer : [citation]Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.[/citation]

Par didounet78, le 15/09/2016 à 14:31

Excuser moi d'écrire en majuscule je n'ai pas fait attention ...

Par **P.M.**, le **15/09/2016** à **16:23** 

Pas de problème...